



PARTENAIRE
DE LA SANTÉ ANIMALE
DEPUIS 1933

ASSEMBLEE GENERALE MIXTE

26 mai 2020

www.vetoquinol.com

Ordre du jour 1/2

PARTIE ORDINAIRE

Rapport de gestion de VETOQUINOL SA,

Rapport de gestion du groupe,

Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes de l'exercice 2019 et sur les comptes consolidés,

Rapport du Conseil d'administration sur le Gouvernement d'entreprise prévu à l'article L. 225-37 du Code de commerce,

Rapport des Commissaires aux Comptes sur le rapport du conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise,

Approbation des comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2019,

Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2019,

Affectation du résultat de l'exercice,

Fixation du montant global de rémunération des administrateurs,

Approbation de la politique de rémunération des mandataires sociaux,

Approbation du rapport sur la rémunération des mandataires sociaux,

Approbation des éléments de rémunération versés ou attribués au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2019 à

Monsieur Etienne FRECHIN Président du conseil d'administration,

Approbation des éléments de rémunération versés ou attribués au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2019 à

Monsieur Matthieu FRECHIN Directeur Général,

Approbation des éléments de rémunération versés ou attribués au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2019 à

Monsieur Jean Yves RAVINET Directeur Général Délégué,

Approbation des éléments de rémunération versés ou attribués au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2019 à

Monsieur Alain MASSON Directeur Général Délégué,

Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions visées aux articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce, et approbation desdites conventions,

Renouvellement du mandat d'administrateur de Madame Martine FRECHIN,

Renouvellement du mandat d'un commissaire aux comptes titulaire,

Sous réserve de l'adoption définitive de la 23^{ème} résolution modifiant la rédaction de l'article 18 des statuts de la société, non renouvellement du mandat d'un commissaire aux comptes suppléant de la société,

Autorisation à consentir au Conseil d'administration, pour une durée de 18 mois, à l'effet de procéder à l'achat par la Société de ses propres actions pour un prix maximal de 100 € par action soit un prix global maximal de 83 173 300 €.

Ordre du jour 2/2

PARTIE EXTRAORDINAIRE

Délégation de compétence à consentir au conseil d'administration, pour une durée de vingt-six mois, à l'effet d'émettre des actions ordinaires et/ou des titres de capital donnant accès à d'autres titres de capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créance, et /ou des valeurs mobilières donnant accès à des titres de capital à émettre de la Société et/ou d'une de ses filiales pour un montant maximal de 10.000.000 € ou à l'attribution de titres de créances, pour un montant maximal de 2.500.000 €, avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires ;

délégation de compétence à consentir au conseil d'administration, pour une durée de vingt-six mois, à l'effet d'émettre des actions ordinaires, et/ou des titres de capital donnant accès à d'autres titres de capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créance, et/ou des valeurs mobilières donnant accès à des titres de capital à émettre de la Société et/ou d'une de ses filiales, à un prix fixé selon les dispositions légales et réglementaires en vigueur au jour de l'émission avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, au profit d'investisseurs qualifiés ou d'un cercle restreint d'investisseurs ;

Autorisation à consentir au conseil d'administration, pour une durée de trente-huit mois, à l'effet de consentir des options de souscription d'actions avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, ou des options d'achat d'actions à des salariés de la Société et des entités liées dans la limite de 3% du capital social ;

Délégation de compétence à consentir au conseil d'administration, pour une durée de vingt-six mois, à l'effet d'émettre des actions et/ou des titres de capital donnant accès à des titres de capital à émettre de la Société avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, au profit des adhérents d'un Plan d'Epargne d'Entreprise du groupe qui devrait alors être mis en place pour un montant maximal de 1.000.000 €, à un prix fixé selon les dispositions du Code du travail ;

Fixation des plafonds généraux des délégations de compétence à un montant nominal de 10.000.000 € pour les augmentations de capital par voie d'émission d'actions, de titres de capital donnant accès à d'autres titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès à des titres de capital à émettre, et de 2.500.000 € pour les émissions de titres de capital donnant accès au capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créance ; fixation de plafonds particuliers de 900.000€ pour les augmentations de capital susceptibles de résulter de l'attribution d'options de souscription d'actions ;

Modification de l'Article 2 - Objet social- de statuts en vue d'y intégrer la notion d'intérêt social ;

Simplification de la rédaction de l'article 12 (Délibérations du conseil) et mise en harmonie des statuts de la Société avec les dispositions légales et réglementaires en vigueur – modification des articles 18 (Commissaire aux comptes) et 19 (Assemblée Générale) ;

Introduction dans les statuts de la Société d'un nouvel article 17 bis relatif à la mise en place de Censeurs.

PARTIE ORDINAIRE

Nomination d'un Censeur,

Fixation de la rémunération globale maximum attribuée aux censeurs,

Pouvoirs.

> 1.

Faits marquants de l'année 2019



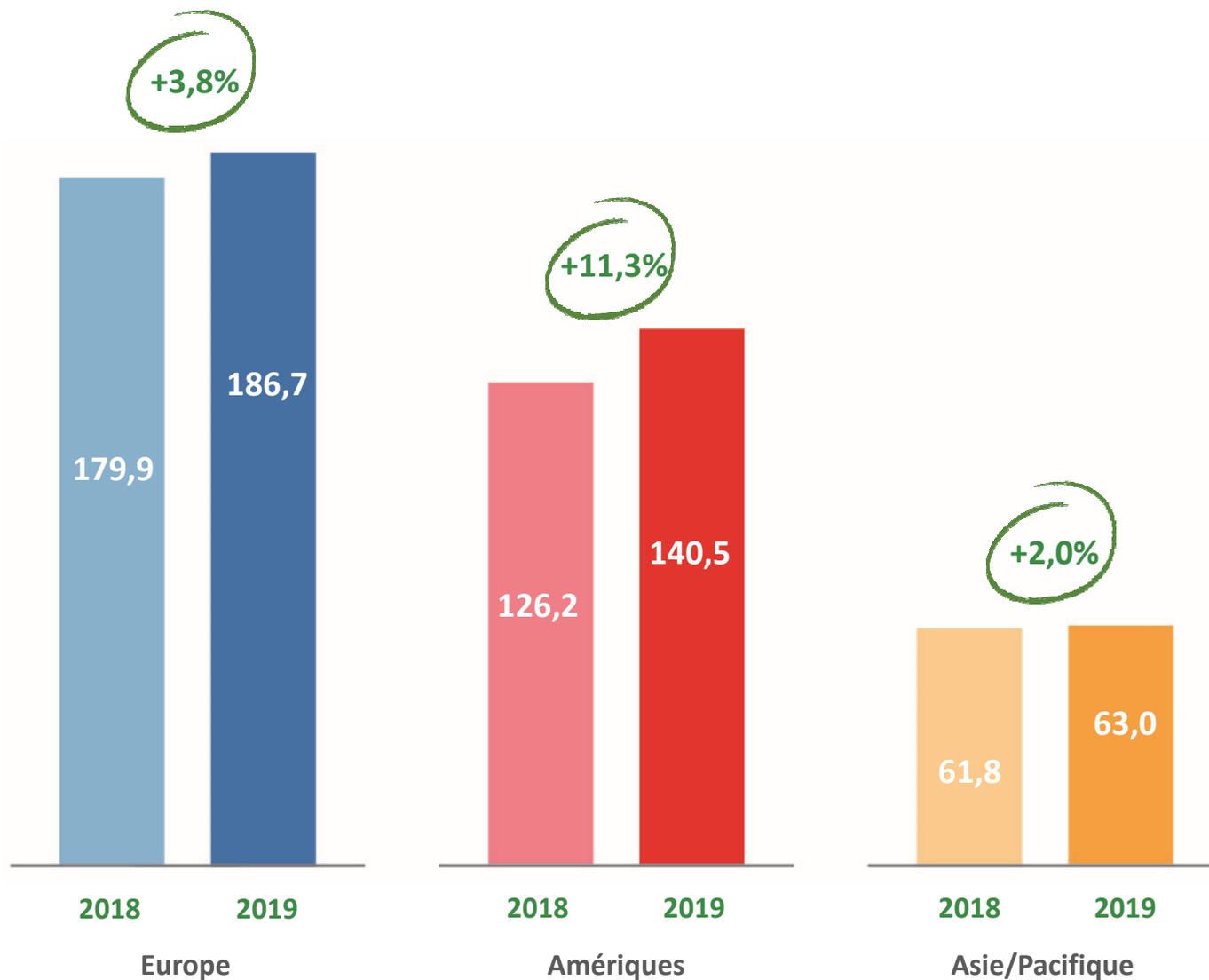
Indicateurs financiers de l'exercice 2019



* dont 5 M€ de coûts non récurrents

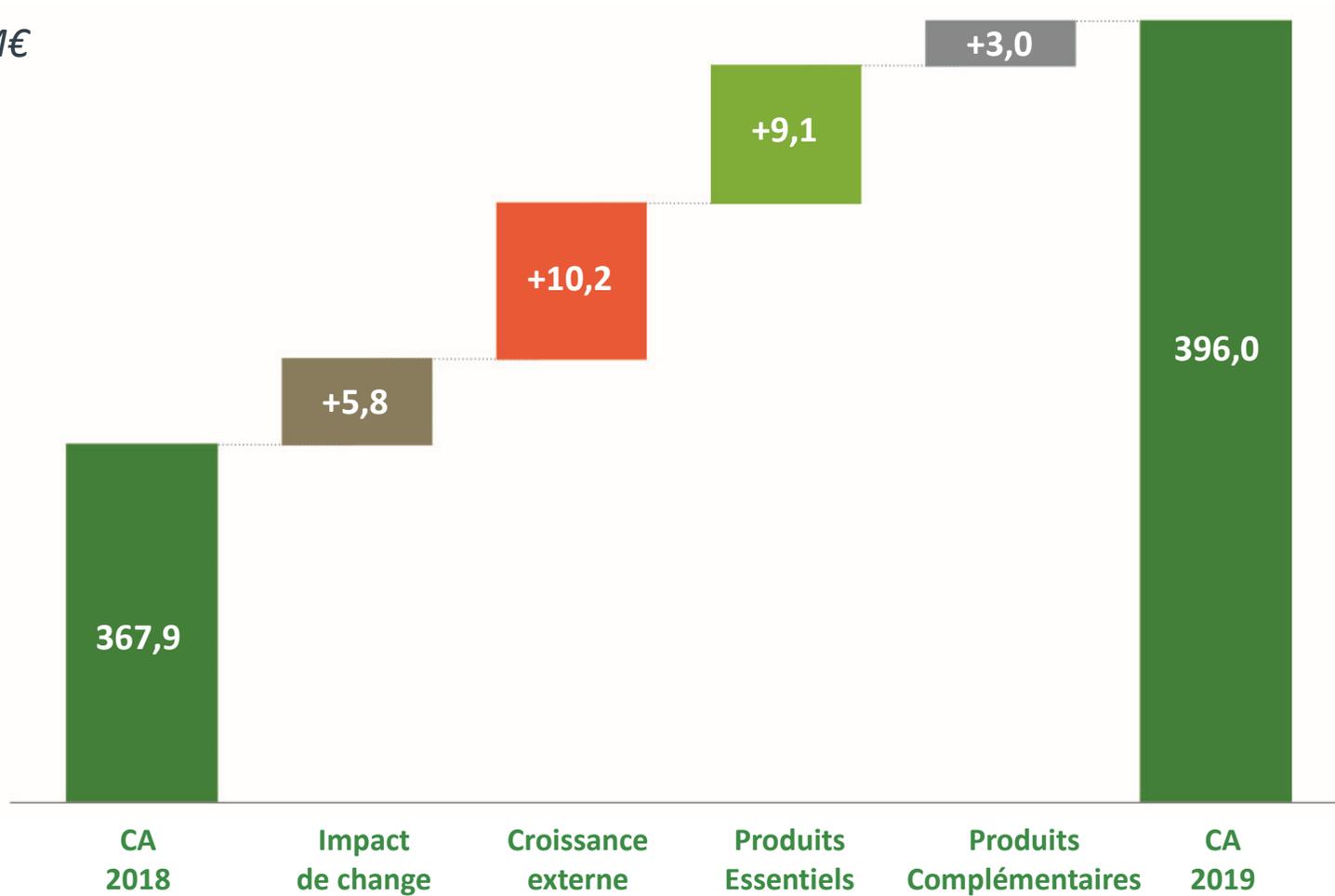
Chiffre d'affaires 2019 en progression sur tous les territoires

CA en M€
À changes constants



Une croissance portée par les Essentiels et la croissance externe

CA en M€



* Estimation Vetoquinol

Changement de statut sur le 3^e marché mondial

- › Renforcement des positions de Vetoquinol au Brésil
 - 15^e acteur national avec **l'ambition de rentrer dans le Top 10**
- › Positions fortes sur des domaines stratégiques de Vetoquinol
 - **Marché cible des bovins avec extension aux animaux de compagnie en cours**
 - **Forte présence antiparasitaires**
- › R&D très innovante en formulation
 - **Pipeline de produits en développement et en cours d'enregistrement**
- › **Modèle intégré, comme Vetoquinol**
 - **Développement**
 - **Fabrication**
 - **Commercialisation**



Équipes mobilisées pour une intégration réussie

> Clarion Biociências

- **Activité en forte croissance** depuis 3 ans
- Effectif < **200 collaborateurs**
- Plus de 20 années d'expérience

> Détail de l'opération

- Acquisition de **90% des parts** financée par cash
- Intégration à partir du **15 avril 2019**

> Intégration réussie

- CA 2019 (8 mois) : **10 M€**
- Affectation de l'écart d'acquisition en cours de finalisation



Brinco Diazinon



Contra pulgas, carrapatos e mosquitos transmissores da Leishmaniose.



Contratack Injetável

Développement de l'offre des Essentiels

› Lancements de produits Essentiels

- Flexadin Advanced B
- Sonotix
- Boar Better
- Ovugel



› Accord de licence mondiale exclusif avec Kloxx Technologies

- Renforcement de Vetoquinol dans la dermatologie à destination des animaux de compagnie

› Arrêt d'un projet de recherche



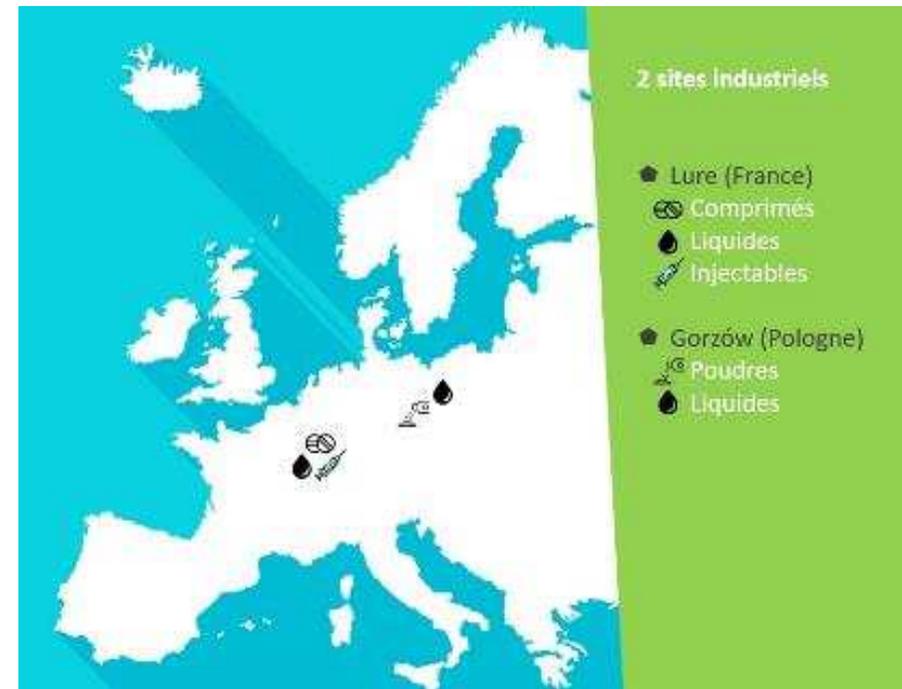
Poursuite de la réorganisation industrielle de Vetoquinol

› Axe industriel du plan stratégique In Motion

- Saturer les sites industriels du Groupe
- Anticiper les évolutions réglementaires européennes de plus en plus exigeantes

› 2019 → Transfert des activités de production de Vetoquinol Italia

- Transfert industriel du site situé en Emilie-Romagne (Italie) vers les sites polonais et français
- Italie reste un pays stratégique pour Vetoquinol
- Poursuite des ventes des produits transférés dans les autres pays



COMPTES SOCIAUX



Compte de résultat VETOQUINOL SA 2019

En milliers d'euros	31/12/2019	31/12/2018	18 % CA	17 % CA	Variation
Chiffre d'affaires	146 605	143 994			1,8%
Autres produits d'exploitation	10 098	7 746	6,9%	5,4%	30,4%
Produits d'exploitation	156 703	151 739	106,9%	105,4%	3,3%
Achats et variation de stocks	-44 022	-43 713	-30,0%	-30,4%	0,7%
Services extérieurs	-36 301	-32 156	-24,8%	-22,3%	12,9%
Impôts et taxes	-4 598	-4 092	-3,1%	-2,8%	12,4%
Charges de personnel	-50 387	-50 259	-34,4%	-34,9%	0,3%
Autres charges d'exploitation	-1 623	-2 030	-1,1%	-1,4%	-20,1%
Dotations et Reprises d'exploitation	-9 122	-8 944	-6,2%	-6,2%	2,0%
Charges d'exploitation	-146 054	-141 195	-99,6%	-98,1%	3,4%
Résultat d'exploitation	10 649	10 545	7,3%	7,3%	1,0%
Produits financiers	19 201	16 598	13,1%	11,5%	15,7%
Charges financières	-659	-791	-0,4%	-0,5%	-16,7%
Dotations et Reprises financières	129	-103	0,1%	-0,1%	-225,5%
Résultat financier	18 671	15 704	12,7%	10,9%	18,9%
Résultat courant avant impôts	29 320	26 249	20,0%	18,2%	11,7%
Produits exceptionnels	41	52	0,0%	0,0%	-22,2%
Charges exceptionnelles	-302	-248	-0,2%	-0,2%	22,1%
Dotations et Reprises exceptionnelles	-4 243	-613	-2,9%	-0,4%	592,0%
Résultat exceptionnel	-4 505	-809	-3,1%	-0,6%	457,1%
Participation des salariés	-538	-533	-0,4%	-0,4%	1,0%
Impôts sur les bénéfices	1 026	772	0,7%	0,5%	32,9%
Résultat net de l'exercice	25 302	25 679	17,3%	17,8%	-1,5%

Bilan VETOQUINOL SA 2019

2 018

2 019

VALEURS BRUTE: AMORT. PROV. VALEURS NETTES VALEURS BRUTE: AMORT. PROV. VALEURS NETTES

Capital souscrit non appelé	-	-	-				
Immobilisations incorporelles	47 552 169	- 22 902 789	24 649 380	44 824 711	- 22 828 538	21 996 173	
Immobilisations corporelles	111 235 536	- 75 306 631	35 928 905	114 707 778	- 78 959 158	35 748 620	
Immobilisations financières	115 332 720	- 139 675	115 193 045	150 736 553	- 106 377	150 630 176	
Actif immobilisé	274 120 425	- 98 349 095	175 771 330	310 269 042	- 101 894 073	208 374 969	
Stocks et en-cours	32 264 641	- 875 613	31 389 028	30 799 044	- 1 514 078	29 284 966	
Clients et autres créances	41 904 034	- 1 931 435	39 972 599	45 751 807	- 2 001 693	43 750 114	
Valeurs mobilières de placement	56 549 467		56 549 467	15 573 616		15 573 616	
Disponibilités	39 345 566		39 345 566	49 651 432		49 651 432	
Actif Circulant	170 063 708	- 2 807 048	167 256 660	141 775 899	- 3 515 771	138 260 128	
Comptes de régularisation - actif	775 681	-	775 681	509 248	-	509 248	
Total Actif	444 959 814	- 101 156 143	343 803 671	452 554 189	- 105 409 844	347 144 345	

Capital			29 704 755			29 704 755	
Primes liées au capital			41 126 248			41 126 248	
Autres réserves et report à nouveau			160 449 205			180 449 370	
Réserve légale			2 970 476			2 970 476	
Résultat de l'exercice			25 679 436			25 302 436	
Provisions réglementées			4 789 364			5 530 536	
Subventions d'investissement			-			-	
Capitaux propres			264 719 484			285 083 821	
Autres fonds propres							
Provisions pour risques et charges			1 348 223			1 375 807	
Dettes financières (inclus cash poolign passif)			36 311 639			17 671 540	
Fournisseurs et autres dettes			39 826 127			42 173 706	
Comptes de régularisation - passif			1 598 198			839 471	
Total Passif			343 803 671			347 144 345	

> 2.

Chiffres consolidés de l'exercice 2019

Compte de résultat

En M€	31/12/2019	% du CA	31/12/2018*	% du CA	Variation
Chiffre d'affaires	396,0		367,9		+7,6%
Marge sur achats consommés	271,5	68,6	255,1	69,3	+6,4%
Charges externes*	(81,4)	(20,6)	(73,9)	(20,1)	+10,3%
Frais de personnel	(122,8)	(31,0)	(115,3)	(31,3)	+6,5%
Impôts et taxes	(5,7)	(1,4)	(5,0)	(1,3)	+14,7%
Autres produits et charges	4,6	1,2	5,2	1,4	-12,9%
Amortissements et provisions*	(17,2)	(4,3)	(14,8)	(4,0)	+16,5%
Résultat opérat. courant avant amort. actifs acquis	48,9	12,3	51,4	14,0	-4,9%
Amort. des actifs incorporels issus d'acquisition	(3,0)		(2,7)		
Résultat opérationnel courant	45,9	11,6	48,7	13,2	-5,7%

* Retraité de l'impact IFRS 16

Compte de résultat

En M€	31/12/2019	% du CA	31/12/2018*	% du CA	Variation
Résultat opérationnel courant	45,9	11,6	48,7	13,2	-5,7%
Autres produits et charges opérationnels	(5,0)		(0,2)		
Résultat opérationnel	40,9	10,3	48,4	13,2	-15,6%
Résultat financier	(0,2)	(0,1)	0,2	0,1	ns
Résultat avant impôts	40,7	10,3	48,6	13,2	-16,3%
Impôts sur les sociétés	(12,5)	(3,1)	(12,2)	(3,3)	+2,4%
Quote-part de résultat mis en équivalence	-	ns	(0,2)	ns	ns
Résultat net part du Groupe	28,6	7,2	36,3	9,9	-21,2%
EBITDA	65,4	16,5	65,2	17,7	0,4%

* Retraité de l'impact IFRS 16

EBITDA, création de valeur continue

En M€	31/12/2019	31/12/2018*
Résultat net avant mise en équivalence	28,2	36,5
Charge d'impôt	12,5	12,2
Résultat financier	0,2	(0,2)
Provisions comptabilisées en autres produits et charges opérationnels	4,4	(0,8)
Dotations et reprises aux provisions	0,9	0,1
Dotations aux amortissements	19,3	17,4
EBITDA	65,4	65,2

* Retraité de l'impact IFRS 16

› Impact important des éléments non cash

Flux de trésorerie

En M€	31/12/2019	31/12/2018*
Résultat de l'ensemble consolidé	28,2	36,3
Capacité d'autofinancement avant coût de l'EFN et impôt	65,5	66,3
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles	52,0	42,7
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	(64,5)	(17,8)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	(20,1)	(20,0)
Variation de la trésorerie	(34,0)	4,6

* Retraité de l'impact IFRS 16

Besoin en fonds de roulement

En M€	31/12/2019	31/12/2018*
Stocks	77,4	77,2
Clients et autres débiteurs	90,1	73,8
Fournisseurs et autres créditeurs	(84,5)	(74,5)
Autres éléments du BFR net	3,1	3,2
Besoin en fonds de roulement	86,2	79,7

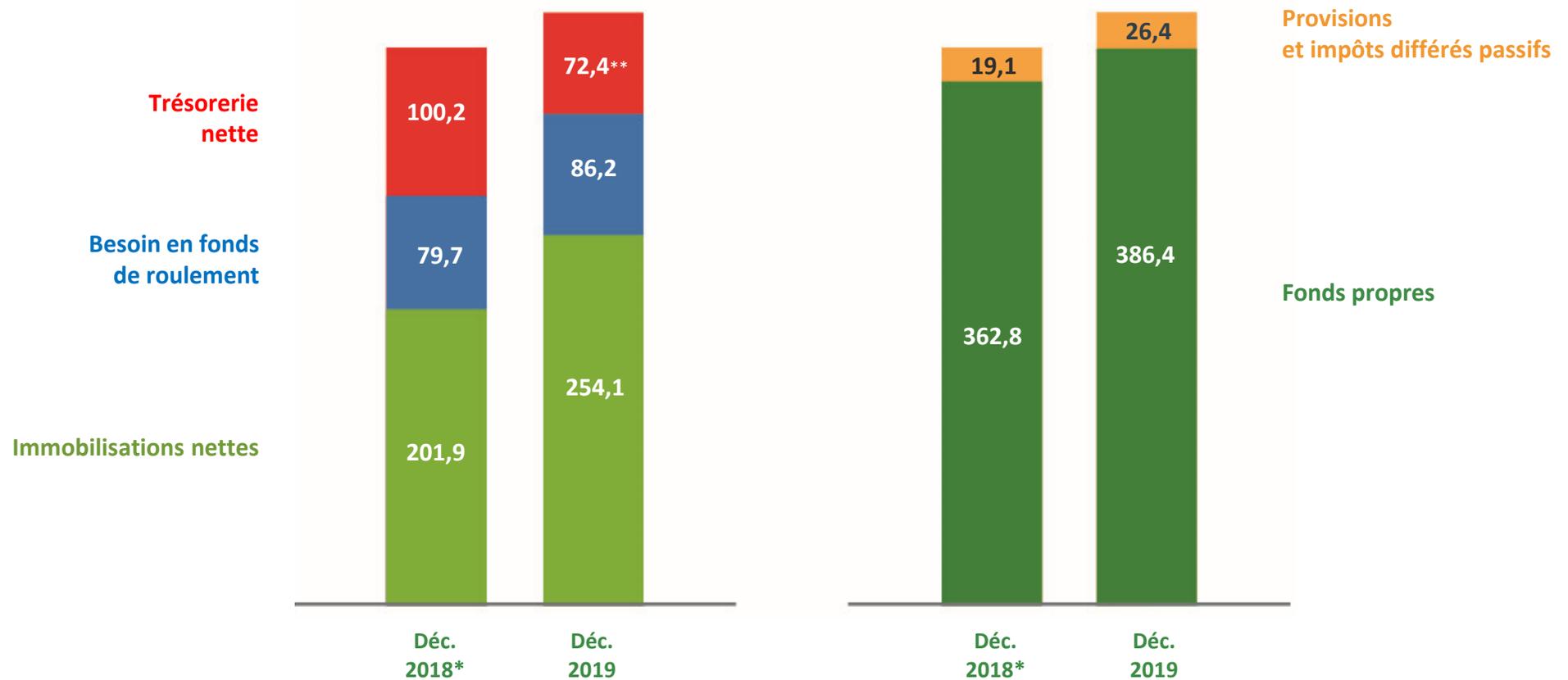
	31/12/2019	31/12/2018*
Besoin en fonds de roulement en nb de jours (par apurement)	70,3 jrs	74,3 jrs

* Retraité de l'impact IFRS 16

> BFR sous contrôle

Solide structure financière

En M€



* Retraité de l'impact IFRS 16

** Après acquisition de Clarion au Brésil

› Pas de dette bancaire au 31 décembre 2019

SITUATION
COVID 19

COVID 19 : Actions mises en œuvre au sein de Vetoquinol

- › Mise en sécurité des collaborateurs
 - le rappel des gestes barrières,
 - l'organisation du travail aménagée avec la généralisation du télétravail pour tous les collaborateurs dont les fonctions le permettent
 - Mise en quatorzaine des salariés ayant pu être en contact avec des personnes confirmées comme contaminées.

- › Mesures visant à protéger l'activité du laboratoire à protéger les emplois
 - Adaptation temporairement du fonctionnement du laboratoire avec des mesures ciblées et prioritaires d'arbitrage
 - Réduction des frais de fonctionnement pendant la durée de la crise.

- › Préparation de la sortie de crise sanitaire
 - depuis le 11 mai 2020, mise en œuvre de la reprise d'activité progressive pour l'ensemble des salariés en France
 - Objectif : retour effectif de l'ensemble des salariés en au travail (en France) le 2 juin
 - Reprise au cas par cas dans les filiales du Groupe

- › Dispositifs d'aide mis en oeuvre
 - prêt garanti par l'état (PGE) → Non
 - report de paiement d'échéances fiscales et sociales → non.
 - mesures d'accompagnement et d'indemnisation d'activité à temps partiel → oui (France, Italie, ...)

Actualité Covid-19

Matrice des principaux risques au 25 mai 2020

› Hypothèse d'une situation de confinement inférieure à 3 mois

Activité

- Pas d'impact sur l'activité, la rentabilité et la trésorerie au T1 2020
- Repli des ventes et de la rentabilité anticipé sur le T2 2020

Approvisionnement s

- > 3 mois de stocks pour les principes actifs à fin février
- Retour progressif des fournitures en provenance de Chine

Production / distribution

- Tous les sites de production fonctionnent
- Ajustement de la voilure
- Réserve de stocks de produits finis dans toutes les filiales

Closing Drontal® et Profender®

- Date cible du closing mi 2020
- Équipes Vetoquinol mobilisées en mode pré intégration

Perspectives du Groupe



- › Gérer les impacts de la crise Covid-19
- › Terminer l'intégration de Clarion au Brésil
- › Intégrer les activités de Drontal® et Profender® en Europe
- › Préparer les prochains lancements de produits Essentiels
- › Renforcer le pipeline de R&D avec des projets innovants
- › Poursuivre une croissance hybride rentable



Rapport sur le gouvernement d'entreprise

Rapports des commissaires aux comptes



Vote des
Résolutions
à caractère
ordinaire

PREMIERE RESOLUTION

Approbation des comptes sociaux de l'exercice 2019

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration et du rapport des Commissaires aux Comptes, approuve les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2019, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports et qui font apparaître un bénéfice net de 25 302 435,91 Euros.

DEUXIEME RESOLUTION

Quitus aux administrateurs

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées générales ordinaires, donne quitus aux administrateurs de leur gestion au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2019.

TROISIEME RESOLUTION

Affectation du résultat

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées générales ordinaires, approuve la proposition du Conseil d'administration, et décide d'affecter et de répartir le résultat de l'exercice qui s'élève à 25 302 435,91 Euros, auquel il convient d'ajouter le report à nouveau 89 549 738,55 Euros, de la manière suivante :

A la réserve légale	0 €
Au dividende de 0.38 € par action	4 515 122,76 €
A la réserve facultative	0 €
Au report à nouveau, le solde soit	110 337 051,70 €
TOTAL	<u>114 852 174,46 €</u>

Il sera ainsi distribué à chacune des actions de la Société ayant droit au dividende, un dividende net de 0.38 euros, contre 0.48 euros attaché à l'exercice 2018.

QUATRIEME RESOLUTION

Approbation des comptes consolidés de l'exercice 2019

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration et du rapport des Commissaires aux Comptes, approuve les comptes consolidés de l'exercice 2019 arrêtés au 31 décembre 2019, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports et qui font apparaître un bénéfice net part du Groupe de 28 589 420,41 Euros.

CINQUIEME RESOLUTION

Rémunération des administrateurs

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées générales ordinaires, fixe à la somme de 180 000 Euros le montant global annuel brut de rémunération alloué au Conseil d'Administration.

Cette décision s'applique pour l'exercice en cours et pour les exercices ultérieurs jusqu'à nouvelle décision de l'Assemblée.

SIXIEME RESOLUTION

Approbation de la politique de rémunération des mandataires sociaux

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise prévu par l'article L.225-37 du code de commerce décrivant les éléments de la politique de rémunération des mandataires sociaux, approuve conformément à l'article L..225-37-2 Il dudit code, la politique de rémunération des mandataires sociaux de la société.

SEPTIEME RESOLUTION

Approbation du rapport sur les rémunérations des mandataires sociaux

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport sur le gouvernement d'entreprise prévu par l'article L.225-37 du code de commerce et notamment les éléments reportés dans la présentation des résolutions par le conseil d'administration figurant au chapitre 4 du document d'enregistrement universel 2019 de la société et faisant partie intégrante du rapport sur le gouvernement d'entreprise, approuve en application de l'article L.225-100 III dudit code les informations mentionnées à l'article L.225-37-3 I du code de commerce qui y sont présentées.

HUITIEME RESOLUTION

Approbation des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés ou attribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2019 à Monsieur Etienne FRECHIN, Président du conseil d'administration

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, connaissance prise du rapport du conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise, approuve en application de l'article L.225-100 III du code de commerce les éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés ou attribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2019, à Monsieur Etienne FRECHIN à raison de son mandat de Président du conseil d'administration de la société.

NEUVIEME RESOLUTION

Approbation des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés ou attribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2019 à Monsieur Matthieu FRECHIN, Directeur Général

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, connaissance prise du rapport du conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise, approuve en application de l'article L.225-100 III du code de commerce les éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés ou attribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2019, à Monsieur Matthieu FRECHIN à raison de son mandat de Directeur Général de la société.

DIXIEME RESOLUTION

Approbation des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés ou attribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2019 à Monsieur Jean-Yves RAVINET, Directeur Général Délégué

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, connaissance prise du rapport du conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise, approuve en application de l'article L.225-100 III du code de commerce les éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés ou attribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2019, à Monsieur Jean Yves RAVINET à raison de son mandat de Directeur Général Délégué de la société.

ONZIEME RESOLUTION

Approbation des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés ou attribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2019 à Monsieur Alain MASSON, Directeur Général Délégué.

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, connaissance prise du rapport du conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise, approuve en application de l'article L.225-100 III du code de commerce les éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés ou attribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2019, à Monsieur Alain MASSON à raison de son mandat de Directeur Général Délégué de la société.

DOUZIEME RESOLUTION

Conventions réglementées

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions visées à l'article L. 225-38 du Code de commerce et engagements réglementés, prend acte qu'il n'y a plus d'ancienne convention à inscrire dans ce rapport et qu'aucune convention nouvelle n'a été conclues au cours de l'exercice, et approuve ledit rapport.

TREIZIEME RESOLUTION

Renouvellement du mandat d'un administrateur

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, renouvelle le mandat de Madame Martine FRECHIN, administrateur sortant.

Son mandat est renouvelé pour une durée de quatre années qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023.

QUATORZIEME RESOLUTION

Renouvellement du mandat d'un commissaire aux comptes titulaire

Le mandat de la société PricewaterhouseCoopers Audit, commissaire aux comptes titulaire étant arrivé à expiration, l'Assemblée générale décide de le renouveler pour une nouvelle période de six exercices, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025.

Ladite société a d'ores et déjà déclaré accepter le renouvellement de son mandat et a précisé qu'il n'existe de son chef aucune incompatibilité ni interdiction à cette nomination.

QUINZIEME RESOLUTION

Sous réserve de la modification définitive de la rédaction de l'article 18 des statuts de la société, non renouvellement du mandat d'un commissaire aux comptes suppléant de la société

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, connaissance prise du rapport du conseil d'administration, prend acte que (i) le mandat de Monsieur Jean-Christophe GEORGHIU commissaire aux comptes suppléant est arrivé à échéance et (ii) que sous réserve de l'adoption définitive de la 23^{ème} résolution modifiant la rédaction de l'article 18 des statuts de la société, la société n'est pas tenue, en application de l'article L.823-1 du code de commerce, de nommer de commissaire aux comptes suppléant en présence de commissaires aux comptes titulaires personnes morales pluripersonnelles.

En conséquence, et sous cette réserve, elle décide de ne pas renouveler son mandat ni de pourvoir à son remplacement.

SEIZIEME RESOLUTION

Autorisation à consentir au Conseil d'administration, pour une durée de 18 mois, à l'effet de procéder à l'achat par la Société de ses propres actions à un prix maximum de 100 € par action soit un montant global maximum de 83 173 300 €

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées générales ordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration, autorise le Conseil d'administration, conformément aux dispositions des articles L. 225-209 et suivants du code de commerce et du règlement européen n° 596/2014 du 16 avril 2014, à faire acheter par la Société ses propres actions.

RESOLUTIONS A
CARACTERE
EXTRAORDINAIRE



DIX-SEPTIEME RESOLUTION

Délégation de compétence à consentir au conseil d'administration, pour une durée de vingt-six mois, à l'effet d'émettre des actions ordinaires et/ou des titres de capital donnant accès à d'autres titres de capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créance, et /ou des valeurs mobilières donnant accès à des titres de capital à émettre de la Société et/ou ou d'une de ses filiales pour un montant maximal de 10.000.000 € ou à l'attribution de titres de créances, pour un montant maximal de 2.500.000 €, avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires.

DIX HUITIEME RESOLUTION

Délégation de compétence à consentir au conseil d'administration, pour une durée de vingt-six mois, à l'effet d'émettre des actions ordinaires, et/ou des titres de capital donnant accès à d'autres titres de capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créance, et/ou des valeurs mobilières donnant accès à des titres de capital à émettre de la Société et/ou d'une de ses filiales, à un prix fixé selon les dispositions légales et réglementaires en vigueur au jour de l'émission avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, au profit d'investisseurs qualifiés ou d'un cercle restreint d'investisseur

DIX-NEUVIEME RESOLUTION

Autorisation à consentir au conseil d'administration, pour une durée de trente-huit mois, à l'effet de consentir des options de souscription d'actions avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, ou des options d'achat d'actions à des salariés de la Société et des entités liées dans la limite de 3 % du capital social

VINGTIEME RESOLUTION

Délégation de compétence à consentir au conseil d'administration, pour une durée de vingt-six mois, à l'effet d'émettre des actions et/ou des titres de capital donnant accès à des titres de capital à émettre de la Société avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, au profit des adhérents d'un Plan d'Epargne d'Entreprise du groupe qui devrait alors être mis en place pour un montant maximal de 1.000.000 €, à un prix fixé selon les dispositions du Code du travail

VINGT-ET-UNIEME RESOLUTION

Fixation des plafonds généraux des délégations de compétence à un montant nominal de 10.000.000 € pour les augmentations de capital par voie d'émission d'actions, de titres de capital donnant accès à d'autres titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès à des titres de capital à émettre, et de 2.500.000 € pour les émissions de titres de capital donnant accès à d'autres titres de capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créance ; fixation de plafonds particuliers de 900.000 € pour les augmentations de capital susceptibles de résulter de l'attribution d'options de souscription.

VINGT-DEUXIEME RESOLUTION

Modification de l'Article 2 : Objet social - de statuts en vue d'y intégrer la notion d'intérêt social

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration, décide, en application de l'article 1833 alinéa 2 du code civil, de compléter la rédaction de l'article 2 -Objet social- ainsi qu'il suit :

Il est ajouté in fine de cet article un nouvel alinéa rédigé comme suit :

« La société est gérée dans son intérêt social, en prenant en considération les enjeux sociaux et environnementaux de son activité. »

VINGT-TROISIEME RESOLUTION

Simplification de la rédaction de l'article 12 (délibérations du conseil) et mise en harmonie des statuts avec les dispositions légales et réglementaires en vigueur – modification des articles 18 (Commissaire aux comptes) et 19 (Assemblée Générale)

VINGT-QUATRIEME RESOLUTION

Introduction dans les statuts de la société d'un nouvel article 17 bis relatif à la mise en place de Censeurs

RESOLUTIONS A
CARACTERE
ORDINAIRE

VINGT-CINQUIEME RESOLUTION

Nomination d'un Censeur

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration, décide de nommer en qualité de Censeur de la Société, pour une durée de quatre ans :

M. Luc FRECHIN

Né à Lunéville le 15 janvier 1973

Demeurant à Paris 16^e

VINGT-SIXIEME RESOLUTION

Fixation de la rémunération globale maximum attribuée aux censeurs

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration, décide de fixer à 4000 euros net le montant annuel maximum alloué à titre de rémunération aux censeurs, en application de l'article 17 bis des statuts.

VINGT-SEPTIEME RESOLUTION

Pouvoirs

L'Assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités.

**Vous pouvez poser vos questions via le
formulaire sur notre site.**

https://www.vetoquinol.com/fr/content/contact?votre_question=INFORMATION%20FINANCI%C3%88RE

MERCI POUR VOTRE ATTENTION